

Directives de remboursement et d'annulation

PEPS du Cégep de Rimouski

1. Inscriptions à des cours ou activités dirigées

(Ex. : cours de piscine, cardio-vélo, aquazumba, etc.)

Avant le début de la première activité

- Si une demande de remboursement est effectuée avant le début de la première activité, le PEPS crédite ou rembourse la totalité du montant de l'inscription.
- Des frais administratifs de 10 % seront appliqués sur la portion à rembourser (jusqu'à concurrence de 30 \$), calculés au prorata des cours ou des jours écoulés.
- Un crédit au compte de la clientèle peut être accordé. Dans ce cas, aucuns frais administratifs ne sont applicables et le crédit correspond à la totalité des cours restants.

Après le début de la première activité

- L'inscription prend fin à la réception d'un avis (oral ou écrit).
- Un billet médical peut être soumis pour un arrêt rétroactif, à condition qu'il soit transmis au plus tard à la date de la dernière activité prévue.
- Les séances restantes seront annulées et remboursées.
- Des frais administratifs de 10 % (maximum 30 \$) seront appliqués au prorata des cours ou jours restants.
- Un crédit au compte peut être accordé pour la totalité des cours restants, sans frais administratifs.

Conditions particulières

- Les cours annulés en raison de circonstances hors de contrôle (ex. : conditions météorologiques, panne de courant) ne sont ni repris ni remboursés.
- Aucune compensation n'est prévue pour les absences du participant.

2. Cartes de membre

(Accès piscine, salle d'entraînement, dojo, gymnase)

Conformément à la Loi sur la protection du consommateur :

- La personne abonnée peut résilier son contrat sans frais dans un délai de 10 jours suivant sa signature.
- Le contrat peut être résilié en tout temps avant son échéance. Dans ce cas :
 - Une indemnité maximale de 10 % du nombre de jours restants peut être exigée;
 - Le remboursement sera calculé au prorata des jours utilisés, incluant l'indemnité applicable;
 - La résiliation doit être effectuée du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30.

3. Cartes de 10 entrées

Aucun remboursement n'est offert, puisque ces cartes n'ont pas de date d'expiration.

4. Location de plateaux sportifs

(Piscine, gymnase, dojo, salle multi)

- Une annulation doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance pour être admissible à un remboursement.
- Des frais administratifs de 30 \$ seront déduits du montant remboursé.
- Aucune annulation effectuée à moins de 24 heures ne sera remboursée.

Crédit

- Réservation de 2 heures ou moins : crédit équivalant au montant total.
- Réservation de plus de 2 heures : crédit maximal équivalant à 2 heures de location.

5. Location de terrain (badminton, pickleball)

Clientèle non-membre

- Annulation requise au moins 24 heures à l'avance pour obtenir un crédit complet.
- Un remboursement est possible, avec des frais administratifs de 30 \$.
- Aucune annulation à moins de 24 heures ne donne droit à un crédit.

Clientèle membre

- L'annulation doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance.
- Après trois (3) absences non signalées :
 - Des frais seront appliqués pour chaque absence subséquente.
- En cas de non-paiement des frais :
 - Le PEPS se réserve le droit de résilier l'abonnement.

6. Fêtes d'enfants

Report

Aucuns frais administratifs si la fête est reportée.

Annulation (plus de 1 semaine)

Frais administratifs de 10 % du montant total.

Annulation (moins de 1 semaine)

Aucun remboursement n'est effectué.

Paiement

Paiement complet requis dans les 14 jours suivant la signature.

7. Groupes scolaires

- La facturation est effectuée après la visite, donc aucune directive de remboursement ne s'applique.
- En cas d'annulation, les frais suivants s'appliquent :
 - 30 jours et plus : aucuns frais.

- Entre 30 jours et 72 heures ouvrables : 15 % du montant total de la facture.
- Moins de 72 heures ouvrables : 30 % du montant total de la facture.

8. Accès unique

Accès journalier ou activité unique

Aucun remboursement n'est offert.

9. Location de casier ou espace de rangement

Les locations de casiers (10 \$ pour 10 mois) ne sont pas remboursables.

10. Modalités de remboursement

Tous les remboursements sont effectués par chèque. Le délai de traitement peut aller jusqu'à 45 jours.